



**SECTION
MESSAGERIES
NMPP**

Grandes manœuvres dans la distribution de la presse

Le temps de changer de nom (les NMPP sont devenues Presstalis depuis lundi dernier) et d'occuper de nouveaux locaux, la première société de messagerie de presse de France serait au bord du dépôt de bilan.

Une information diffusée sur le site internet *Rue 89* qui aurait consulté un « document confidentiel » émanant d'une des cinq coopératives de presse détenant 51% du capital de Presstalis (ex NMPP).

Ce qui était soi disant confidentiel ne l'est plus désormais, grâce au talentueux journaliste Augustin Scalbert, spécialiste des Médias de *Rue 89*. Mais comment et pourquoi ce document strictement interne s'est retrouvé par miracle dans les mains de « Saint » Augustin ?

D'aucuns diront : rien de plus normal ! N'y aurait-il pas d'ailleurs une trentaine de personnes sur la place de Paris déjà au courant des « difficultés » des NMPP et des mesures envisagées pour y remédier ?

Cependant nous soupçonnons les « confidences » de ce journaliste d'arriver au bon moment pour ceux qui rêvent de régler rapidement le sort de la société de messagerie NMPP / Presstalis.

Par ailleurs, il n'est pas inutile de rappeler que M. Scalbert ne porte pas les Ouvriers du Livre dans son cœur. Ce dernier a eu particulièrement l'encre mauvaise pour relater le conflit des NMPP en 2008. Aujourd'hui, il semble se délecter des effets que pourrait avoir son annonce sur les acteurs de la distribution, notamment les salariés des NMPP / Presstalis.

Dans la mesure où ce document n'avait plus le caractère confidentiel, il aurait été judicieux de nous le présenter dans sa version intégrale pour nous permettre une lecture plus objective.

En effet, les propos, tirés par-ci par-là, ne reflètent pas forcément l'esprit de ce document et les éléments comptables cités ne donnent pas plus de crédit à l' « exclusivité » de M. Scalbert.

Ceci étant dit, nous devons nous interroger sur les motifs et les intérêts qu'ont les responsables d'une coopérative de presse à apporter de l'eau au moulin de ceux qui veulent enterrer le système coopératif de distribution. A ce titre, la conclusion de M. Scalbert est une réponse qui a le mérite d'être claire puisqu'elle suggère une « refonte totale du modèle économique » du système.

Ce qui veut dire dans un langage clair : mettre un terme à tout ce qui contribue depuis plus de 60 ans à assurer une distribution égalitaire de toute la presse et ce quelle que soit l'importance et la nature des titres. Cet objectif de remise à plat du système ne date pas d'aujourd'hui, les NMPP ont été régulièrement depuis leur création en 1947 l'objet de tentatives de sabotage.

.../...



Les principes d'égalité de traitement des titres de presse et de solidarité entre les éditeurs n'ont jamais fait bon ménage avec les principes du libéralisme auxquels adhèrent facilement les mastodontes de l'édition dont fait partie le groupe Lagardère, opérateur des NMPP/Presstalis. Marie Bénilde, journaliste au *Monde Diplomatique* avait déjà évoqué en novembre 2002 cette politique de désengagement : « Avant de lâcher les NMPP, il convient cependant de mettre la maison en ordre pour le compte des éditeurs de magazines... ».

Ainsi, le Groupe Mondadori France a décidé tout récemment de confier la distribution de ses titres phares aux Messageries Lyonnaises de Presse (MLP). Celles-ci, bien entendu ne ratent pas les occasions pour dénoncer le « monopole » des NMPP alors qu'elles ont toujours tiré de nombreux avantages du réseau et du savoir faire de ces dernières.

Certes, la situation de la presse n'est pas resplendissante, les baisses des ventes sont une réalité que personne n'ignore. Mais, faut-il pour autant casser un système qui a fait ses preuves en matière de diffusion et surtout accessible à tous les éditeurs ?

Cette croisade contre les NMPP pourrait bien être une réplique de la crise de la distribution au lendemain de la dernière guerre où les Messageries Françaises de Presse (MFP)- mises à mal par le transfert organisé des titres au sein de la société de distribution d'Hachette, L'Expéditive - ont finalement rendu l'âme.

Il n'est peut être pas l'heure de faire des comparaisons historiques, il n'en demeure pas moins que les arguments avancés par certains éditeurs sont assez explicites pour prendre au sérieux ces manœuvres dont M. Scalbert se fait le propagandiste.

Le « dépôt de bilan » des NMPP serait donc à l'ordre du jour dans les neuf mois qui courent si...

Si quoi ? Qu'est ce qui pourrait bien changer au niveau de la trésorerie de la société de messagerie si les éditeurs continuent à tirer sur la corde comme ils le font depuis deux décennies ? N'oublions pas que ces derniers sont clients et actionnaires des NMPP et qu'à ce titre, ils fixent par l'application de barèmes le coût de l'intervention de la société.

Ainsi, depuis dix ans, ils se sont octroyés un point de remise par anticipation sur des économies qui n'ont jamais été réalisées. Ce sont donc plus de 200 millions d'euros qui n'auraient jamais dû s'évaporer des caisses des NMPP. Ces sommes auraient pu être utilisées notamment pour développer le réseau de vente et rémunérer à leur juste valeur les diffuseurs.

Ceux qui brandissent aujourd'hui le spectre du dépôt de bilan étaient hier responsables de décisions économiques et industrielles qui ont conduit à cette situation. Nous ne comptons pas les largesses entre « amis » accordées aux éditeurs et imprimeurs au détriment du système de distribution. Si nous additionnons toutes les opérations financières hors fonctionnement effectif des NMPP, nous serions aujourd'hui dans une posture comptable que beaucoup de dirigeants de sociétés nous envieraient.

Saint- Augustin, le théologien disait dans ses confessions : « la nécessité ne connaît pas de loi ». C'est précisément ce que pensent les détracteurs du système de distribution qui ont en tête de mettre la clé sous la porte et d'abroger la loi Bichet du 2 avril 1947...